



# Processus budgétaire 2018-2019

Annexe 5

## Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario comprend, entre autres, les régions suivantes :  
Dubreuilville, Elliot Lake, Longlac, Manitouwadge, Marathon, Markstay, Noëlville, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Thunder Bay et Wawa.

Effectifs		
	Actuels oct. 2017	Prévisions oct. 2018
Écoles élémentaires	1877	1877
Écoles secondaires	583	587
Total	<u>2460</u>	<u>2464</u>
NOMBRE D'ÉCOLES		
Palier élémentaire		11
Palier secondaire		8

### LES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROCESSUS

- |            |   |
|------------|---|
| 2 décembre | Approbation du processus par le Conseil conformément au contenu des prévisions budgétaires                      |
| mi-janvier | Envoi d'une lettre adressée aux syndicats et aux conseils d'école les invitant à réagir au processus budgétaire |
| 31 mars    | Date d'échéance de la consultation publique par écrit   |
| mi-mai     | Dépôt des prévisions budgétaires 2018-2019 au Comité des affaires   |
| fin-juin   | Approbation du Conseil  |
| 30 juin    | Date limite pour soumettre les prévisions budgétaires 2018-2019 au ministère de l'Éducation de l'Ontario        |

### ENJEUX PRIORITAIRES DU CSPGNO :

- Résultats scolaires
- Francisation
- Sécurité et développement du caractère
- Éducation environnementale et conservation d'énergie

Vous trouverez à la dernière page quelques questions visant à alimenter la réflexion et la discussion.

## LA FORMULE DE FINANCEMENT SE COMPOSE DE DIVERSES SUBVENTIONS

### 1. Subventions de base

#### Subvention de base pour les élèves

- les salaires des enseignants ;
- les salaires des aides-enseignants ;
- les salaires des conseillers pédagogiques ;
- les manuels scolaires et matériel didactique ;
- les fournitures de classes ;
- les ordinateurs de classes ;
- les services de bibliothèque et d'orientation.

#### Subvention de base pour les écoles

- les salaires des directions ;
- les salaires des directions adjointes ;
- les salaires des secrétaires ;
- les fournitures de bureau.

### 2. Subventions à des fins particulières

#### Montant pour la réduction de l'effectif des classes au primaire

- réduire la taille des classes de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année ;
- assurer le plafond de 20 élèves ;
- maintenir la moyenne du Conseil à un maximum de 23 élèves.

#### Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

- aider à desservir les élèves éprouvant des besoins particuliers, de degré modéré à très élevé.

#### Subvention pour l'enseignement des langues

- français langue première ;
- actualisation linguistique en français.

#### Subvention pour raisons d'ordre géographique

- aider le Conseil à défrayer les coûts supplémentaires engagés par le conseil scolaire et les écoles dans des régions rurales, éloignées et situées dans le Nord de l'Ontario.

#### Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

- des programmes pour améliorer le rendement scolaire des élèves.

#### Subvention pour l'amélioration des programmes

- la musique ;
- l'éducation physique ;
- l'éducation en plein air ;
- les arts plastiques ;
- d'autres activités qui donnent aux élèves une expérience éducative équilibrée.

#### Subvention pour l'éducation permanente et d'autres programmes

- destinés aux adultes ;
- aux cours d'été ;
- aux langues d'origine.

#### Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant

- les coûts salariaux supplémentaires d'enseignants ayant une qualification professionnelle supérieure et plus d'expérience.

#### Subvention pour le transport des élèves

- les coûts de transport des élèves, y compris des élèves ayant des besoins particuliers.

#### Redressement pour baisse des effectifs

- donner aux conseils scolaires plus de temps et de ressources pour s'ajuster à une diminution des effectifs.

#### Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

- les frais associés aux conseillers scolaires ;
- aux directions de l'éducation ;
- aux agents de supervision ;
- à l'administration du conseil scolaire.

### 3. Subvention pour les installations destinées aux élèves

#### Subvention pour les installations destinées aux élèves

- le chauffage ;
- l'éclairage ;
- le nettoyage ;
- les réparations ;
- les rénovations ;
- les constructions d'école.

## Prévisions budgétaires 2018-2019

**Quelques questions pour alimenter la discussion :**

- Dans quels domaines le Conseil devrait-il investir davantage?
- Dans quels domaines le Conseil pourrait-il investir moins?
- Quelles pistes d'économie le Conseil pourrait-il envisager?
- Quel programme ou service aimerions-nous voir à l'école ou au Conseil?
- Comme communauté scolaire, quelles sont nos trois priorités pour le budget 2017-2018?

La *Loi sur l'éducation* stipule que les conseils scolaires doivent soumettre des budgets équilibrés. Un budget équilibré signifie tout simplement que la quantité d'argent qu'un conseil scolaire prévoit dépenser sera égale ou inférieure au montant qu'il reçoit du gouvernement.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les revenus disponibles pour le fonctionnement au sein du CSPGNO se chiffraient à 53 225 645 \$. Le Conseil a choisi d'affecter ces revenus de la façon suivante :

